

On pourrait à juste titre faire commencer la période moderne de la philosophie aux temps où l'écriture s'en fit en langue dite *vulgaire*, c'est-à-dire dans le vocabulaire des salons, mais aussi des rues et des marchés, celui de nos aïeux, de nos pères, le nôtre encore. À se constituer dans ce langage connu de tous, la pensée ne pouvait manquer d'entretenir avec lui des rapports ambivalents : *aimer* cet élément nouveau pour son écriture, jouir d'une liberté qu'entravait la domination des clercs, tirer bénéfice de mettre ses pas dans les traces des Anciens, lesquels n'avaient jamais connu qu'une seule langue pour converser et garder mémoire ; *haïr*, pourtant, ce lexique formé pour d'autres fins, les préjugés qui s'y sont déposés, et comme l'*oubli* des grands commencements.

Nul, peut-être, ne montre tant d'ambiguïté dans ses usages de la langue que David Hume : soucieux d'être lu du plus grand nombre, il se veut *écrivain*, ce qu'il devient, d'ailleurs, non sans labeur dépensé à cette tâche — la comparaison du style rugueux, plutôt lourd, souvent désespéré du *Traité de la nature humaine* avec l'équilibre élégant des derniers *Essais* ou la vigueur des

Dialogues sur la religion naturelle est édifiante — ; mais il se plaint d'un vocabulaire qui ne convient pas à ce que cherche sa pensée. On aurait tort d'y voir la protestation d'un érudit : tout au contraire, c'est bien souvent le parti des hommes engagés dans la « vie courante » (*common life*) que prend le philosophe écossais, et leur langue qu'il adopte, plutôt que les termes choisis des philosophes dogmatiques. Puisant son inspiration dans la vieille tradition sceptique, nourri par l'empirisme et le sentimentalisme qui lui sont contemporains, il ne peut lire Descartes, Malebranche, Locke ou Leibniz sans les interroger quant à la *signification* des noms qu'ils emploient et qui se sont diffusés dans le public cultivé de l'époque : mais qu'entendez-vous donc par « raison » ? par « connaissance » ? par « bien », « mal », « beauté » ? par « contrat originel » ? par « identité personnelle » ? quelle *réalité* placez-vous à l'origine de vos concepts ? et, d'ailleurs, qu'entendons-nous par « réalité » ?

Si cette philosophie subtile a une grandeur véritable, elle la doit aux questions qu'elle nous pose et se pose ; elle la doit donc, en vérité, à cette honnêteté intellectuelle qui caractérise l'aimable *manière* du texte humien. On y lira une ontologie rigoureuse, un scepticisme sans compromis, même à son propre égard, le souci de trouver les moyens de vivre bellement une existence

dont les tragédies ne sont pas méconnues. À cette lecture, et à d'autres possibles, nous avons souhaité être utile.

Le lecteur trouvera à la fin de ce *Vocabulaire de Hume* une table de correspondance entre chapitres du *Traité de la nature humaine* et chapitres des œuvres qui en ont repris les arguments.

Assentiment (*assent*)

■ Accord ; au sens strict, approbation donnée aux actes d'autrui, qui les élève au rang de *vertueux* en considérant l'intention qu'ils manifestent. L'assentiment est un jugement, mais il consiste tout entier dans le plaisir spécifique éprouvé par le spectateur de l'action. Par conséquent il s'apparente au jugement esthétique, semblablement dérivé d'un *sens* judiciaire.

■ ■ Comme le jugement de goût, le jugement moral n'obéit pas à des règles *a priori* qui permettraient de distinguer le bien du mal par un raisonnement abstrait ; c'est, d'ailleurs, la raison pour laquelle les systèmes de préceptes et d'obligations, ou *morales du devoir*, sont condamnées à l'échec (TNH III, i, 1) : les hommes sont bien plutôt gouvernés par leurs opinions. Toute enquête sur les *valeurs* doit donc établir un catalogue expérimental des approbations effectivement accordées en des temps et des lieux différents, tenter ensuite d'y relever des constantes, le proposer enfin comme système construit *a posteriori* : telle est la démarche humienne.

■ ■ ■ Dans la morale et l'esthétique de Hume, l'approbation mérite ce nom d'*assentiment* dans la mesure où elle appartient au registre des impressions (c'est un

sentiment de plaisir) tout en possédant les caractères d'un jugement évaluatif. Le *Traité* reconnaît dans l'approbation morale une conséquence de la sympathie ; la seconde *Enquête* préfère l'enraciner dans la bienveillance : cette différence n'est que secondaire, si l'on tient compte du fait que les principes méthodologiques de Hume le déterminent à supposer dans l'un et l'autre textes un sens moral, de même qu'il rapporte le jugement esthétique à un sens de la beauté. Comme le souligne Michel Malherbe, « dans les deux cas, le jugement porte sur des apparences, qui ne sont pas des qualités réelles des choses, mais traduisent un accord entre la perception et l'objet ou l'action perçue¹ ». Les deux approbations sont susceptibles d'être corrigées et raffinées par la conversation, la culture, la réflexion, qui les rendent plus délicates, plus désintéressées, et leur permettent de manifester plus clairement qu'« au milieu de la variété et du caprice du goût, il y a certains principes généraux d'approbation ou de blâme, dont un œil attentif peut retrouver l'influence dans toutes les opérations de l'esprit² ». (TNH III, i, 1 et 2 ; EPM 1, 9 et App. 1 ; E, I, i et xxiii ; II, ii.)

1. *La Philosophie empiriste de David Hume*, Paris, Vrin, 1984, p. 193.

2. « De la norme du goût », E, I, xxiii, M 233, B II, 86.

Association, principes d'- (*principles of association*)

■ Règles selon lesquelles les idées s'appellent les unes les autres et se lient pour former des ensembles distincts déterminant le cours de la pensée.

■ ■ Ces principes se font remarquer par le fait que l'esprit, libre d'associer les idées selon sa fantaisie, a néanmoins tendance à certaines liaisons régulières, les associations par ressemblance, contiguïté dans le temps ou l'espace et causalité. Hume *constate* les principes susmentionnés comme « une sorte d'*attraction* qui [...] possède des effets aussi extraordinaires dans le monde de l'esprit que dans le monde naturel¹ » et agit à la manière d'« une force douce² ». Les trois principes d'association constituent les relations naturelles entre les idées qui rendent possibles les relations philosophiques (ressemblance, contrariété, degrés de qualité, rapports de quantité, relations dans l'espace ou le temps, identité, causalité), les idées complexes de substances et de modes. En tant que tels, ces principes ne sont jamais que des tendances ou des « plis » dans l'imagination, qui passe facilement d'une idée à une autre selon ce rapport ; ils déterminent des *attentes*. Il

1. TNH I, i, 4, SB 12, BS 56.

2. TNH I, i, 4, SB 10, BS 53.